

## **ASSEMBLÉE DU 29 septembre 2021**

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le mercredi 29 septembre 2021, à 18 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents (par visioconférence) :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents (par visioconférence) :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Est absent :

Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau

### **Ouverture de l'assemblée**

---

#### **Période de questions :**

M. Christian Shingh-Laniel soulève une question en lien avec la possibilité d'utiliser des « duo-bus » comme moyen d'expansion du Rapibus dans l'est de Gatineau.

CA-2021-114

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
  - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 août 2021
3. **Direction générale**
  - 3.1
4. **Direction – gestion de projets**
  - 4.1 Entente avec Produits forestiers Résolu
5. **Bureau de projet – Système de transport structurant vers l'ouest**
  - 5.1 Création de dix (10) postes
  - 5.2 Location d'espace de bureau

6. **Direction des finances**
  - 6.1 Modifications aux Règlements d'emprunt numéros 123, 124, 125, 126, 142, 143, 144, 157 et 158
  - 6.2 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 29 277 000 \$
  
7. **Direction développement, marketing et communications**
  - 7.1
  
8. **Direction des opérations**
  - 8.1 Modification de contrat – services de surveillance à temps plein – Phase 2.1
  - 8.2 Octroi de contrat – nettoyage des conduits de ventilation des sites
  
9. **Direction des ressources informationnelles**
  - 9.1
  
10. **Direction des ressources humaines**
  - 10.1
  
11. **Direction de l'approvisionnement**
  - 11.1
  
12. **Levée de l'assemblée**

CA-2021-115

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 26 août 2021**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 août 2021  
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-116

**Entente avec Produits forestiers Résolu**

---

ATTENDU QUE la réalisation des travaux de prolongement du Rapibus jusqu'au boulevard Lorrain passe dans le parc du Lac Beauchamp où deux grandes tourbières sont présentes et que les travaux sur ces dernières impliquent l'interruption de la circulation ferroviaire pendant une période d'environ de douze (12) mois;

ATTENDU QUE la fermeture de la circulation ferroviaire oblige l'entreprise Produits forestiers Résolu à transporter sa marchandise par camion;

ATTENDU QUE le coût de transport par camion étant plus dispendieux que par train, Produits forestiers Résolu a soumis une demande de compensation à la Société équivalente à la différence entre le coût de transport par camion et le coût de transport par train;

ATTENDU QUE la somme demandée est estimée à **910 602 \$** pour une interruption de douze (12) mois de la circulation ferroviaire;

ATTENDU QUE le coût sera payable par la Société au fur et à mesure du déroulement des activités de transport de la marchandise sur la base des quantités réelles transportées et des factures à soumettre par Produits forestiers Résolu à la Société;

ATTENDU la recommandation de la Direction de gestion de projet et l'approbation du directeur général;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
ET RÉSOLU :

QUE l'entente de compensation monétaire avec Produits forestiers Résolu, pour un montant estimé à **910 602 \$** pour transporter sa marchandise par camion plutôt que par train soit approuvée;

QUE le directeur de la Direction gestion de projet de la Société soit autorisé à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-117

**Création de dix (10) postes au Bureau de projet – Système de transport collectif structurant vers l'ouest**

---

ATTENDU QUE la Société souhaite aménager un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Société mène une étude de réalisation d'un système de transport collectif structurant dans l'ouest de la ville et qu'elle a créé un Bureau de projet pour mener le projet, conformément aux exigences gouvernementales;

ATTENDU QUE le Bureau de projet se prépare à entamer la suite des activités de la phase planification;

ATTENDU QUE les différentes phases de planification et déréalisation du projet vont s'échelonner sur plusieurs années et que le maintien de l'expertise au sein du Bureau de projet est essentiel à l'atteinte des objectifs;

ATTENDU QUE les dépenses du projet, incluant l'embauche des ressources requises, sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 100 %, en raison de la nature ferroviaire du projet dans le cadre du PAGTCP;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-155;

ATTENDU l'approbation du comité de gestion et du directeur général intérimaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau  
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :

QUE les dix (10) postes suivants soient créés au Bureau de projet – Système de transport collectif structurant vers l'ouest et que les conditions de travail soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail du personnel d'encadrement et à la convention collective des employé(e)s professionnel(le)s et de bureau, selon le cas :

- Coordonnateur(trice) de projet (Cadres)
- Directeur(trice) commercial (Cadres)
- Technicien(ne) en TI (Bureau)
- Chargé(e) de projet (2 postes) (Cadres)
- Directeur(trice) communication et interface municipale (Cadres)
- Technicien(ne) en géomatique (Bureau)
- Adjoint(e) administratif(tive) (Bureau – non syndiqué)
- Technicien en gestion documentaire (Bureau)
- Planificateur(trice) contrôleur des coûts (Cadres)

QUE la Direction des ressources humaines et le Bureau de projet soient autorisés à enclencher les processus de recrutement;

QUE l'organigramme du Bureau de projet soit modifié en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

**CA-2021-118**

**Location d'espace de bureau**

---

ATTENDU QUE la Société souhaite aménager un système de transport collectif structurant reliant l'ouest de la ville aux centres-ville de Gatineau et d'Ottawa;

ATTENDU QUE le Bureau de projet se prépare à entamer la suite des activités de la phase planification;

ATTENDU QUE les différentes phases de planification et de réalisation du projet vont s'échelonner sur plusieurs années et que le maintien de l'expertise au sein du Bureau de projet est essentiel à l'atteinte des objectifs;

ATTENDU QUE les dépenses du projet, incluant la location des espaces et les aménagements, sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 100 %, en raison de la nature ferroviaire du projet dans le cadre du PAGTCP;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-116;

ATTENDU la recommandation du Bureau de projet et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
 APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau  
 ET RÉSOLU :

QUE la dépense en lien avec la location d'un espace de bureau d'une superficie de 9735 pieds carrés situé au 75 Promenade du Portage soit approuvée;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Société l'offre de location, le bail ainsi que tous autres documents nécessaires et utiles pour donner plein effet à la présente résolution avec le locateur afin d'enclencher les aménagements des espaces.

Adoptée à l'unanimité.

**Modification aux Règlements d'emprunt numéros 123, 124, 125, 126, 142, 143, 144, 157 et 158, concordance, courte échéance et prolongation**

ATTENDU QUE conformément aux Règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **29 277 000 \$** qui sera réalisé le 12 octobre 2021, répartie comme suit :

<b>Règlements d'emprunt numéro</b>	<b>Montant</b>
123	2 767 700 \$
123	244 200 \$
124	4 837 600 \$
125	410 400 \$
126	1 320 000 \$
142	1 779 200 \$
142	593 100 \$
143	1 200 \$
144	531 200 \$
144	1 792 400 \$
157	10 000 000 \$
158	3 750 000 \$
158	1 250 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>29 277 000 \$</b>

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les Règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les Règlements d'emprunt numéros 124, 125, 126, 157 et 158, la Société souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces Règlements;

ATTENDU QUE la Société avait le 7 septembre 2021, un emprunt au montant de 1 320 000 \$, sur un emprunt original de 17 762 000 \$, concernant le financement du Règlement d'emprunt numéro 126;

ATTENDU QU'en date du 7 septembre 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 12 octobre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du Règlement d'emprunt numéro 126;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE les Règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D- 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Banque Laurentienne  
75, boul. du Plateau, unité 109  
Gatineau, Québec  
J9A 3G1

8. Que les obligations soient signées par la présidente et la trésorière de la Société. La Société, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, le terme prévu dans les Règlements d'emprunt numéros 124, 125, 126, 157 et 158 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 124 et 158 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 12 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 12 octobre 2021, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 126, soit prolongé de 1 mois et 5 jours.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-120

**Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 29 277 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt numéros **123, 124, 125, 126, 142, 143, 144, 157** et **158**, la Société souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 12 octobre 2021, au montant de **29 277 000 \$**;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes;

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

Soumissionnaires	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
<i>Valeurs mobilières Desjardins inc.</i>	98,802 00	3 176 000 \$	0,500 %	2022	1,767 37 %
		3 231 000 \$	0,750 %	2023	
		3 287 000 \$	1 050 %	2024	
		3 346 000 \$	1 250 %	2025	
		12 931 000 \$	1 350 %	2026	
		3 306 000 \$	2 250 %	2031	
<i>Financière Banque Nationale inc.</i>	98,869 00	3 176 000 \$	0,500 %	2022	1,770 01 %
		3 231 000 \$	0,700 %	2023	
		3 287 000 \$	1 000 %	2024	
		3 346 000 \$	1 250 %	2025	
		12 931 000 \$	1 400 %	2026	
		3 306 000 \$	2 250 %	2031	
<i>Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.</i>	98,950 90	3 176 000 \$	0,500 %	2022	1,775 54 %
		3 231 000 \$	0,700 %	2023	
		3 287 000 \$	1 000 %	2024	
		3 346 000 \$	1 250 %	2025	
		12 931 000 \$	1 450 %	2026	
		3 306 000 \$	2 250 %	2031	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Valeurs mobilières Desjardins inc. est la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de **29 277 000 \$** de la Société soit adjugée à la firme Valeurs mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la présidente et la trésorière de la Société soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-121**

**Modification de contrat – services de surveillance – Phase 2.1**

---

ATTENDU QUE le 27 août 2020, la Société a autorisé le règlement d'emprunt 158 afin de financer les trois (3) dernières phases du projet de la mise à niveau du Centre administratif Antoine-Grégoire;

ATTENDU QUE des travaux sont en cours afin d'effectuer le remplacement d'équipement de levage et l'installation d'équipement pour assurer l'entretien des autobus;

ATTENDU QUE par sa résolution CG-2021-048, adoptée le 6 avril 2021, la Société a octroyé un contrat de surveillance des travaux à WSP;

ATTENDU QUE les travaux de la phase 2.1 seront effectués dans six baies de travail;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter considérablement la surveillance des travaux, pour faire passer cette dernière d'une surveillance à temps partiel à une surveillance à temps plein;

ATTENDU l'estimé du nombre d'heures supplémentaires requises ainsi que le taux horaire proposé par WSP;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de trésorerie 2021-118;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette  
ET RÉSOLU :



QUE la modification au contrat de WSP pour la surveillance des travaux de rénovation de la phase 2.1 du projet de Rénovation du CAAG soit autorisée, pour un montant supplémentaire de 130 525,37 \$, toutes taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

**CA-2021-122**

**Octroi de contrat – nettoyage des conduits de ventilation des sites**

---

ATTENDU QU'UN appel d'offres public a été lancé en août dernier afin de retenir les services d'une entreprise de nettoyage des conduits de ventilation pour les centres d'exploitations et la station de la Cité;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, la Société a reçu deux (2) soumissions conformes, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montants (taxes incluses)</b>
1 CLEAN AIR	131 014,01 \$
PROP-AIR	316 813,61 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-117;

ATTENDU la recommandation du directeur de l'entretien et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière  
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau  
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de nettoyage des conduits de ventilation des centres d'exploitation et de la station de la Cité toutes taxes incluses, pour une durée de cinq (5) mois, soit du 15 octobre 2021 au 25 février 2022, soit octroyé à 1 CLEAN AIR, au montant de 131 014,01 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2021-123**

**Levée de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau  
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin  
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 15

Adoptée à l'unanimité

.....  
Myriam Nadeau,  
Présidente

.....  
Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée



Société de transport  
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil  
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais  
tenue le 29 septembre 2021**

CA-2021-XXX

XXX

---

Adoptée à l'unanimité

M<sup>e</sup> Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux